

SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 06 FEVRIER 2019
DE 9 H30 à 12 H 00

Délibération N° 2019 – 07



Objet : Relance du Marché Communication LOT 1

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités réuni sous la présidence de Monsieur Franck DHERSIN, le 06 Février 2019, son Président,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les Statuts du Syndicat Hauts-de-France Mobilités du 20 Décembre 2018,

Vu le Budget Primitif voté ce jour,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2019 adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération N° 2018 - 38 et le ROB présenté le 20 Décembre 2018,

Vu les délibérations 2017-03 et 2017-09 autorisant le recours à des Marchés publics pour gérer la communication,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M14,

Vu le Code des marchés publics,

Considérant la liquidation judiciaire de l'agence TDA, en charge de la communication auprès du Syndicat Hauts-de-France Mobilités notamment sur les outils PassPass, qui entraîne de facto la clôture du Lot 1 du marché communication 2017 – 002 « Conseil Conception Actions Communication »,

Considérant l'importance de communiquer dès à présent pour installer le site passpass.fr et passpasscovoiturage.fr dans le paysage de la mobilité des Hauts-de-France et limitrophe et rendre attractif son usage,

DECIDE

- De lancer une consultation pour couvrir via un marché public, les actions de communication nécessaires au développement du site passpass.fr et passpasscovoiturage.fr et de la marque PassPass en général telles que définies au Lot 1 du marché précédent.
- De réserver à cet effet une enveloppe de 250 000€ TTC par an sur une durée de 2 ans renouvelables.

AUTORISE

Monsieur le Président du Syndicat Hauts de France Mobilités à lancer les procédures prévues par le Code des Marchés Publics, à finaliser et signer les marchés et engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Franck DHERSIN